

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802987-20220701-46-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2022

Séance du 01 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux le premier du mois de juillet à dix-neuf heures, se sont réunis dans la **salle du Conseil, 1 place Jean Moulin à Pierres**, les membres du Conseil municipal de la Commune de Pierres, sous la présidence de Monsieur Daniel MORIN, Maire de Pierres, dûment convoqués le 27 juin 2022.

Nombre de Membres en exercice :	<b>20</b>
Nombre de Membres présents :	<b>13</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>18</b>

**Présent(s) :**

Daniel MORIN, Jean-Louis GALA, Clotilde PERCHERON, Gérard CRASSIN, Hélène CAYUELA, Maryline RENARD, Philippe BUTEAU, Dominique NOIZAT, Consuelo ILLAND, Günther DECKER, Caroline REMONT, Isabelle TERRIER, Ata QUADJOVIE.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoir (s) :**

Michel CRETON, donne pouvoir à Daniel MORIN  
Céline MOSCA, donne pouvoir à Isabelle TERRIER  
Bernadette MAURY, donne pouvoir à Jean-Louis GALA  
Carine ROUX, donne pouvoir à Clotilde PERCHERON  
Stéphane ILLAND, donne pouvoir à Dominique NOIZAT

**Absent(s) excusé(s) :**

Serge RENAULT  
Jérôme DEROULEZ

**Le secrétariat a été assuré par :** Ata QUADJOVIE

**Objet :** Mur de soutènement – Rue de Néron.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'édifier un mur de soutènement suite à des fragilités au niveau de la clôture plaque située rue de Néron permettant de retenir les terrains.  
Afin de garantir la sécurité des riverains, il convient de la remplacer par un mur de soutènement.

Compte-tenu des enjeux sécuritaires et de l'urgence des travaux à mener, la consultation a été menée conformément aux dispositions prévues par la loi ASAP (accélération et simplification de l'action publique du 7 décembre 2020) qui a pour objet de faciliter la relance par les chantiers publics relevant à 100 000 € HT le seuil en dessous duquel les marchés publics de travaux sont dispensés de publicité.

A ce titre, deux entreprises ont été sollicitées et ont déposé les devis suivants :

- B&M Renov :	49 305,60 € HT	59 166,72 € TTC	
- TTC :	60 156,00 € HT	72 187,20 € TTC	

Pour cette opération, 78 000 € TTC de crédits ont été inscrits au Budget primitif 2022 et une subvention du Fond départemental d'investissement est accordée à hauteur de 30% du montant des travaux.

La Commission Travaux s'est réunie le 17 juin 2022 et propose de retenir l'offre de l'entreprise B&M Renov pour la mise en œuvre du mur de soutènement Rue de Néron pour un montant de 49 305,60 € HT soit 59 166,72 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

Votes Pour :	<b>18</b>	Votes Contre :	<b>0</b>	Absentions :	<b>0</b>
--------------	-----------	----------------	----------	--------------	----------

**RETIENT** l'offre de l'entreprise B&M Renov pour la mise en œuvre du mur de soutènement Rue de Néron pour un montant de 49 305,60 € HT soit 59 166,72 € TTC ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

Fait et délibéré en séance le 01 juillet 2022  
Le Maire,  
Daniel MORIN.

